

COMMUNICATION AU CONSEIL COMMUNAL
N° 06-2024

SÉANCE DU 30 OCTOBRE 2024

Boucllement du préavis N° 20-2018 – réponse au postulat pour des vignes saines et du vin sans glyphosate

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers communaux,

La présente communication a pour but de renseigner votre Conseil sur la décision prise par la Municipalité de procéder au boucllement du crédit d'investissement de CHF 80'000.00 accordé le 21 novembre 2018 (préavis N° 20-2018), destiné à l'achat de divers outils et machines permettant l'arrêt de l'utilisation du glyphosate dans les vignes de Pully.

L'ensemble des acquisitions de machines, d'outils et de paillis ont été effectués et ont permis l'arrêt complet du glyphosate dans les vignes de Pully. Le boucllement du préavis peut avoir lieu, selon le décompte final s'établissant comme suit :

Crédit d'investissement voté	CHF 80'000.00
Achats	CHF 79'062.95
Différence disponible	CHF 937.05

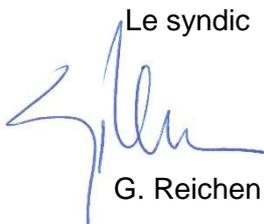
L'exploitation des vignes communales respectueuse de l'environnement découle d'une volonté politique soutenue, notamment par le Conseil communal. Si l'ensemble des mesures engendre une perte de productivité de la vigne et des surcoûts de traitement, notamment en raison de l'utilisation d'un drone, il est certain que ces mesures en faveur de l'environnement préservent tant les terres que le voisinage du domaine viticole pullièran.

En conclusion, le montant de l'investissement s'élève à CHF 79'062.95 et sera amorti par annuités égales dès le 1^{er} janvier 2025 sur une durée de 3 ans au maximum.

Communication approuvée par la Municipalité dans sa séance du 2 octobre 2024

Au nom de la Municipalité

Le syndic


G. Reichen



Le secrétaire


Ph. Steiner